

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
14 octobre 2015**

SONT PRÉSENTS

MM Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Atchez Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Gilles Arbour, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Martin Bordeleau, conseiller de comté, maire de Saint-Côme
Sylvain Breton, conseiller de comté, maire d'Entrelacs
Normand Champagne, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Robert W. Desnoyers, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Martin Desroches, conseiller de comté, maire de Saint-Félix-de-Valois
André Dutremble, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Jean Grégoire, représentant de Sainte-Béatrix
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Michel Surprenant, conseiller de comté, maire de Chertsey
Mme Roxanne Turcotte, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

EST ABSENT

M. Normand Laporte, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Anick Beauvais, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ - ADOPTION

CM-374-2015

Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Matawinie est en vigueur depuis le 17 avril 2004 et qu'en vertu du premier alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

Considérant que conformément à la LQE, la MRC a adopté le 8 octobre 2014 (CM-301-2014) une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Considérant que dans les douze mois qui suivent le début du processus, le Conseil de la MRC doit adopter par résolution un projet de PGMR révisé;

En conséquence, il est proposé par Mme Roxanne Turcotte, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie :

- adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé;
- soumette le projet de plan à trois séances de consultation publique d'ici au 29 février 2016, soit au moins 45 jours à la suite de la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des séances de consultation publique;
- permette la consultation du projet de plan au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, et ce, pendant les 45 jours précédents les séances de consultation publique.



Lyne Arbour
Secrétaire trésorière et directrice générale
/ab

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 20^e jour d'octobre 2015

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE